

## Divulgarion de numéro de portable

Par **Sabb57**, le **07/08/2017** à **18:28**

Bonsoir

Mon numéro de téléphone à été divulgué sur des tchats ou site de rencontré sur le net Toute l après j'ai eu des appels ou SMS alors que j étais au travail Ce soir je suis allée à la gendarmerie ils ont refusé que je dépose plainte en prétextant qu aucune loi interdisait cela. Que puis je faire merci pour vos réponses

Cordialement

Sabine

Par **tomrif**, le **07/08/2017** à **19:09**

bonjour,

je suis d'accord, aucune infraction pénale la-dedans. vous pouvez par contre, au civil, vous retourner contre les personnes qui ont mis le numéro en ligne. une procédure bien compliquée pour un très hypothétique gain final.

Par **grenouille**, le **08/08/2017** à **08:06**

Bonjour,

si votre numéro de téléphone a été divulgué sur des sites de rencontres, c'est aussi parce que vous l'avez donné ? non ?

Par **Sabb57**, le **08/08/2017** à **12:30**

Bonjour

Merci pour vos réponses grenouille non je ne l'ai pas donné je ne vais pas sur les sites j étais au travail je ne suis pas stupide à fournir mon numéro sur des sites X j'ai un travail et une vie de famille si je l avais faus j assumerais et ne chercherai pas déposer plainte.

Tomrif oui compliqué mais pénible ce genre de situation c est grave de donner un numéro d une autre personne et que le on puisse rien faire.bonne journée